



Programme ClimaTerra

Agir pour le climat. Régénérer les sols.



En partenariat avec :



Diagnostics émissions et sols AgrolImpact



Vous êtes agriculteur-trice dans le Jura ?

Évaluez l'empreinte carbone de votre exploitation, mesurez le potentiel de stockage de carbone de vos sols et identifiez des pistes d'amélioration concrètes pour renforcer leur résilience et leur fertilité.

Grâce aux diagnostics émissions et sols AgrolImpact, bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, valorisez vos efforts environnementaux et accédez, selon les améliorations réalisées et les financements disponibles, à des primes climat.

La BCJ soutient cette démarche à hauteur de CHF 1'000.- par ferme.

Qu'est-ce qu'AgrolImpact ?

AgrolImpact est une association qui accompagne les exploitations agricoles volontaires dans la réduction de leur empreinte carbone grâce à des mesures pratiques et adaptées à chaque ferme.

Son objectif est de favoriser une agriculture plus résiliente face aux défis climatiques, tout en créant de nouvelles opportunités de valorisation économique.

AgrolImpact permet notamment de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des exploitations
- Renforcer la résilience des sols face au changement climatique
- Augmenter le stockage de carbone et la fertilité des sols
- Accéder à une prime climat sur certains produits agricoles

Plus d'informations et inscription :

www.agroimpact.ch

Les diagnostics émissions et sols AgroImpact

AgroImpact propose deux types de diagnostics : « émissions de gaz à effet de serre » et « stockage de carbone ». Il est recommandé de réaliser un diagnostic complet (émissions et stockage).

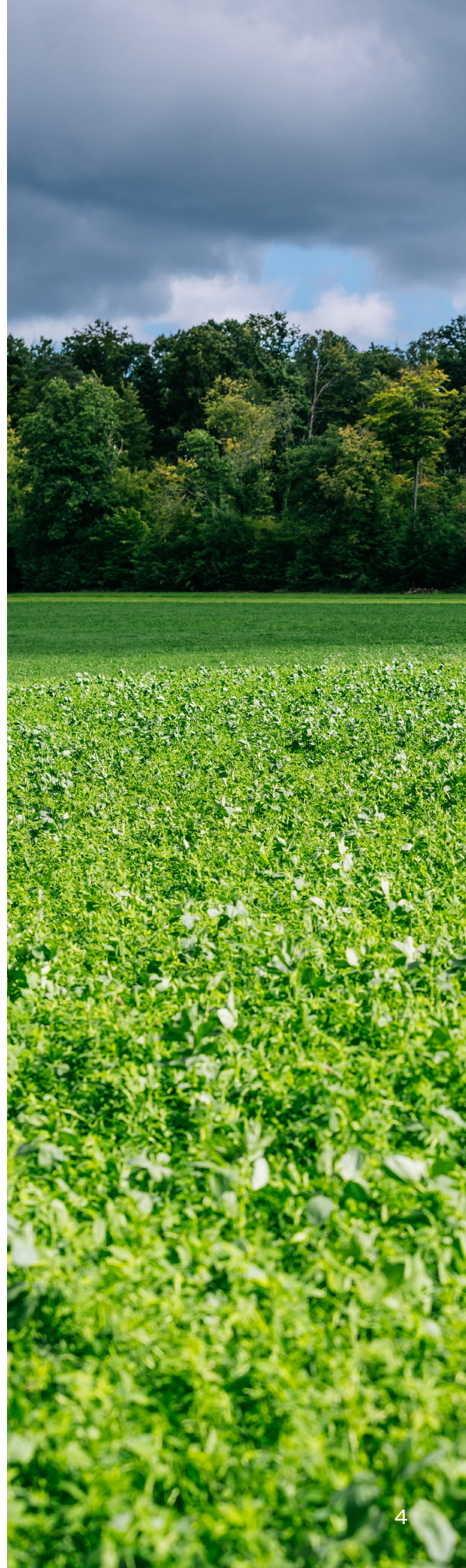
Les émissions de gaz à effet de serre sont évaluées à l'aide d'un outil reconnu. La capacité des sols à stocker du carbone est mesurée grâce à des prélèvements réalisés sur les parcelles de l'exploitation. Cette approche permet d'obtenir une vision complète de la performance climatique de la ferme.

Le bilan carbone est exprimé par unité de produit agricole afin de mesurer l'efficacité de l'exploitation.

Il permet d'évaluer :

- Les émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation
- La capacité des sols à stocker du carbone

Cette analyse fournit un bilan complet de l'exploitation et permet, une fois les résultats obtenus, d'identifier avec le conseiller et l'agriculteur les leviers d'amélioration les plus pertinents.



Les étapes de la démarche

1. Diagnostic

Établissement du bilan émissions et du bilan de stockage de carbone des sols.

2. Résultats

Une fois votre diagnostic terminé, remise d'une attestation ClimaCert et d'un rapport détaillé présentant les émissions de GES et le potentiel de stockage de carbone.

3. Plan d'action personnalisé

Élaboration, avec un conseiller de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), d'un plan d'action adapté à l'exploitation et simulation de l'impact des leviers choisis sur le bilan carbone.

4. Mise en œuvre

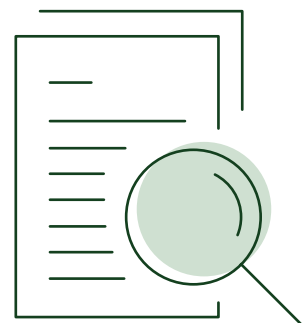
Application progressive des mesures retenues durant une période de six ans.

5. Valorisation

Possibilité de bénéficier de primes climat selon les améliorations réalisées et la disponibilité de financements pour ces produits.

6. Mise à jour annuelle

Actualisation du diagnostic afin qu'il corresponde aux données les plus récentes.



Quels sont les montants des primes climat ?

Le montant des primes dépend de la réduction du bilan carbone des produits agricoles. Par conséquent, il est possible que chaque exploitation participant au programme perçoive une prime avec un montant différent des autres exploitations. Les montants peuvent également varier d'une année à l'autre. Les méthodes de calcul sont précisées dans le règlement de la plateforme AgrolImpact.

Quels sont les bénéfices pour l'exploitation ?

- **Réduction** des émissions de gaz à effet de serre
- **Amélioration** de la qualité et de la robustesse des sols
- **Meilleure adaptation** aux effets du changement climatique
- **Optimisation des coûts** de production grâce à une meilleure efficacité technique
- **Accès à des soutiens financiers** et à des primes climat
- **Valorisation** de l'engagement environnemental de l'exploitation

Qui réalise l'accompagnement ?

Le diagnostic est réalisé par les conseillers de la **Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)**, partenaire reconnu du monde agricole régional.

Comment s'inscrire ?

Les exploitantes et exploitants intéressés peuvent s'inscrire sur la plateforme AgrolImpact <https://agroimpact.ch/processus-dinscription/>

Une fois le formulaire d'inscription rempli, il sera nécessaire de transmettre au conseiller FRI les données de votre exploitation afin de réaliser le diagnostic.

Pour toute information, la Fondation Rurale Interjurassienne se tient à votre disposition :

Jocelyn Altermath
jocelyn.altermath@frij.ch
032 545 56 11



Soutien financier BCJ

La BCJ encourage les exploitations agricoles jurassiennes à entreprendre cette démarche en participant au financement du diagnostic AgrolImpact.

Montant du soutien

CHF 1'000.– par exploitation

Conditions

- Agriculteur-trice client-e à la BCJ
- Diagnostic complet (émissions et sol)
- Mise en place d'un plan d'action comprenant au moins une mesure liée au sol

Versement

Le soutien est versé après vérification du respect des conditions d'octroi de la BCJ et signature du plan d'action.

L'offre est soumise à un budget annuel. Les demandes sont traitées dans la limite des fonds disponibles.

En partenariat avec :



A close-up photograph of a woman with reddish-brown hair, smiling slightly, looking off-camera. She is wearing a black polo shirt. On the left chest of the shirt is a logo consisting of a grey square with a green stylized plant icon and the text 'terresvivantes' in green. She is holding a bunch of green leafy plants in front of her. The background is a blurred green field under a bright sky.

Prestation FRI

Agriculture régénérative - préserver et renforcer la santé des sols

Vous êtes agriculteur-trice dans le Jura ?

Préservez durablement la qualité de vos sols et renforcez la résilience de votre exploitation grâce à un accompagnement personnalisé avec la Fondation Rurale Interjurassienne.

Cette prestation vous permet d'expérimenter de nouvelles pratiques, d'améliorer la santé de vos sols, de réduire certains coûts de production et de mieux faire face aux effets du changement climatique.

La BCJ soutient cette démarche à hauteur de CHF 900.– par exploitation.

Pourquoi préserver la ressource sol ?

Le sol constitue la base de la production de toutes denrées alimentaires. Pourtant, les activités humaines, y compris la production agricole, mettent de plus en plus les sols sous pression, une situation aggravée par le changement climatique.

Ce n'est pas une fatalité. Des solutions existent par exemple avec l'agriculture régénérative, mais leur mise en œuvre bute parfois sur des freins techniques, économiques et sociologiques.

La Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), engagée depuis des années dans la préservation des ressources naturelles dont le sol, a initié avec son programme de protection des ressources Terres Vivantes une prise de conscience approfondie et une dynamique locale autour des enjeux des sols. Ce programme a permis de mobiliser, de sensibiliser et d'accompagner les acteurs régionaux, révélant à la fois l'importance à agir et le potentiel des solutions existantes.

Qu'est-ce que l'agriculture régénérative ?

L'agriculture régénérative (proche de l'agriculture de conservation des sols) vise à restaurer et améliorer la santé des sols, tout en assurant la rentabilité des exploitations.

Elle repose sur ces principes clés :

- Réduire le travail du sol (dont le labour et/ou le passage d'outils animés)
- Maximiser la couverture du sol en utilisant notamment les couverts végétaux
- Veiller aux apports réguliers de matière organique (particulièrement les engrais de ferme)

Contrairement à l'agriculture conventionnelle, cette approche ne se contente pas de limiter les dégâts : elle régénère activement les sols, augmentant leur résilience face aux aléas climatiques et améliorant leur productivité à long terme.



Quels sont les objectifs de la prestation FRI ?

Cette prestation vise à accompagner les exploitants dans la mise en œuvre progressive de pratiques régénératives afin de :

- **Expérimenter** les principes de l'agriculture régénérative sur une parcelle de l'exploitation.
- **Observer** les bénéfices concrets : amélioration de la structure du sol, réduction des coûts, augmentation de la biodiversité.
- **Trouver des solutions** aux obstacles techniques (choix des couverts, gestion des ravageurs, adaptation du matériel).

Quel est le contenu de la prestation ?

3 rendez-vous de conseil sont prévu durant l'année. La première année, il s'agira de réaliser un diagnostic initial et une planification avec en fil rouge un accompagnement technique.

1. Diagnostic initial

Analyse de la santé du sol (structure, taux de matière organique, activité biologique) et identification des atouts et contraintes de l'exploitation (matériel, rotations, contexte pédoclimatique).

2. Planification

Élaboration d'un plan d'action personnalisé (choix de la parcelle, rotation, couverts végétaux, techniques culturales).

3. Accompagnement technique

Conseils personnalisés selon les besoins (choix des couverts, gestion des adventices, adaptation du matériel) et suivi régulier avec ajustements en fonction des observations.



Quels sont les bénéfices pour l'exploitation ?

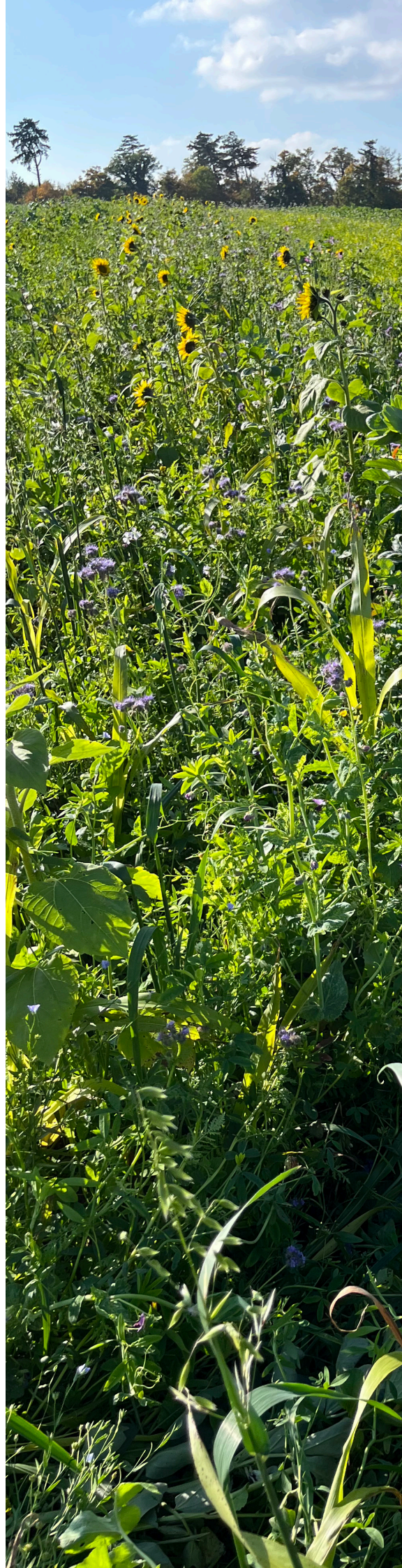
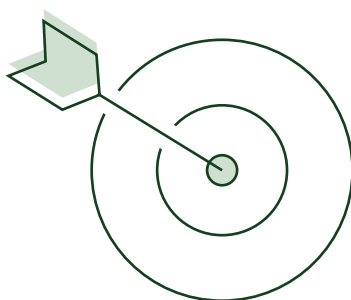
En sollicitant cette prestation, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé pour **tester et adopter des pratiques régénératives sur votre exploitation**.

Vous pourrez ainsi :

- **Améliorer la santé et la résilience de vos sols :** Grâce à un accompagnement personnalisé, testez des pratiques régénératives (couverts végétaux, réduction du travail du sol, apports de matière organique) pour renforcer la structure de vos sols, leur fertilité et leur résistance face aux aléas climatiques (sécheresse, excès d'eau).
- **Optimiser votre exploitation :** Expérimentez des solutions adaptées à votre contexte (agriculture régénérative) pour diminuer certains coûts de production à long terme, tout en préservant les ressources naturelles.

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Si vos sols montrent des signes de fatigue : tassement, érosion, perte de matière organique, mauvaise rétention d'eau, etc. ou s'ils sont dégradés ou peu résilients.
- Si vous rencontrez des difficultés dans vos champs face aux aléas climatiques (sécheresses répétées et/ou d'excès d'eau).
- Si vous souhaitez réaliser une transition vers des pratiques plus durables.
- Si vous avez envie de tester des méthodes innovantes tout en étant accompagné.



Qui réalise l'accompagnement ?

L'accompagnement est assuré par les spécialistes de la **Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)**, partenaire reconnu du monde agricole régional.

Comment s'inscrire ?

Les exploitants intéressés peuvent prendre contact directement avec Amélie Fietier, ingénieure agronome à la Fondation Rurale Interjurassienne (amelie.fietier@fri.ch, 032 545 56 32).

Soutien financier BCJ

La BCJ encourage les exploitations agricoles jurassiennes à entreprendre cette démarche en participant au financement de l'accompagnement.

Montant du soutien

Coût de la prestation : CHF 1'000.– par année

Participation de l'exploitant : CHF 100.–

Soutien BCJ : CHF 900.–

Conditions

- Agriculteur-trice client-e à la BCJ.

Versement

Le soutien est versé après confirmation de la réalisation de la prestation par la Fondation Rurale Interjurassienne et vérification du respect des conditions d'octroi de la BCJ.

L'offre est soumise à un budget annuel. Les demandes sont traitées dans la limite des fonds disponibles.

En partenariat avec :





Prêt JuraTerre

Accompagner les agriculteurs vers une
agriculture de régénération des sols.



Prêt d'investissement

Agriculture de conservation des sols

Descriptif

Le prêt d'investissement soutient l'acquisition d'équipements **neufs ou d'occasion dédiés à l'agriculture de conservation des sols** tels que les semoirs de semis direct, semoirs pour cultures relais, épanduses à compost, broyeurs BRF.

Ces matériels permettent de mettre en œuvre des pratiques favorisant :

- la réduction du travail du sol ;
- le maintien d'une couverture végétale permanente ;
- l'apport de matière organique ;
- la préservation de la structure, de la fertilité et de la biodiversité des sols ;
- la limitation de l'érosion et de la perte de carbone organique.

Ciblage

Le prêt d'investissement est ouvert à tout-e agriculteur-trice dans le canton du Jura souhaitant acquérir un ou plusieurs équipements contribuant à l'agriculture de conservation des sols.

Conditions du prêt

- Montant maximum: CHF 100'000.–
- Taux d'intérêt: 0 % la première année, puis application du taux d'intérêt standard les années suivantes.
- Durée : financement sur 5 ans maximum

Équipements éligibles

Les équipements éligibles sont ceux dont l'utilisation contribue directement à la préservation, à la régénération ou à l'amélioration des sols agricoles, notamment :

- Broyeur BRF (Bois Raméal Fragmenté)
- Déchaumeur avec semoir
- Destructeur de couvert
- Epandeur à fumier
- Epanduses à compost
- Rouleau FACA
- Semoir
- Semoir cultures relais
- Semoir semis direct
- Semoir StripTill
- Semoir / rouleau

